

# Le Visitandin

Bulletin rural



Volume 44

Septembre 2024

Numéro 7



# DLF

Sylvain Laplante, représentant de semences  
131, rang St-Pierre  
La Visitation-de-Yamaska, J0G 1C0  
Tél. : 819-293-9218

*Merci aux Artisans de la Terre  
Vous nourrissez le monde  
J'écoute vos besoins et  
Je vous accompagne dans vos  
décisions*

*Sylvain Laplante*

*Sylvain Laplante*

# Le Visitandin

Septembre 2024

B.N.Q D8150447  
B.N.C. ISSN01 143230

## Équipe du journal Le Visitandin

- Présidente : Marcelle Forest
- Secrétaire : Guylaine Auger
- Mise en page : Sylvain Jutras
- Imprimerie : Marcelle Forest
- Adjointes à la rédaction : Suzanne Bibeau et Carolann Jutras
- Photo page couverture : Caroline Sanfaçon

### SOMMAIRE :

Unité pastorale Assomption-de-la-Vierge-Marie	2-3
Municipalité	4 à 12
Résolution pour un « BAPE générique » sur la filière éolienne	13
Calacs	14
Desjardins	14
Villa St-Charles	15
Chronique MADA : CIUSS MCQ et ses services	16

# Unité pastorale Assomption-de-la-Vierge-Marie St-Jean-Baptiste de Nicolet

## Horaire des célébrations – Septembre 2024

Dimanche	1 septembre	09h30	Saint-Zéphirin	ADACE
		09h30	Saint-Elphège	Messe
		10h45	Cathédrale	Messe
Dimanche	8 septembre	09h30	Port Saint-François	Messe
		10h45	Sainte-Monique	Messe
		10h45	Cathédrale	Messe
Dimanche	15 septembre	09h30	Port Saint-François	ADACE
		09h30	Saint-Zéphirin	Messe
		10h45	Cathédrale	Messe
Dimanche	22 septembre	09h30	Port Saint-François	ADACE
		09h30	Baie-du-Febvre	Messe
		10h45	Cathédrale	Messe
Dimanche	29 septembre	09h30	La Visitation	Messe
		10h45	Cathédrale	Messe

\*\*\*\*\*

### Lancement du Défi vélo Desjardins 2025 Key West - Nicolet-Bécancour



En juin 2025, un groupe de quinze cyclistes rouleront 3 500 km à relais de Key West en Floride jusqu'à Nicolet. Les objectifs de cette expédition d'envergure sont de mobiliser la population sur l'importance pour nos jeunes d'adopter de saines habitudes de vie et d'amasser au minimum 170 000\$. Grâce à l'appui financier de Desjardins, la totalité des sommes amassées sera remise aux écoles de la région pour la réalisation de projets en ce sens.

 Défi Key West 2025

 Desjardins

# Messe

## du dimanche

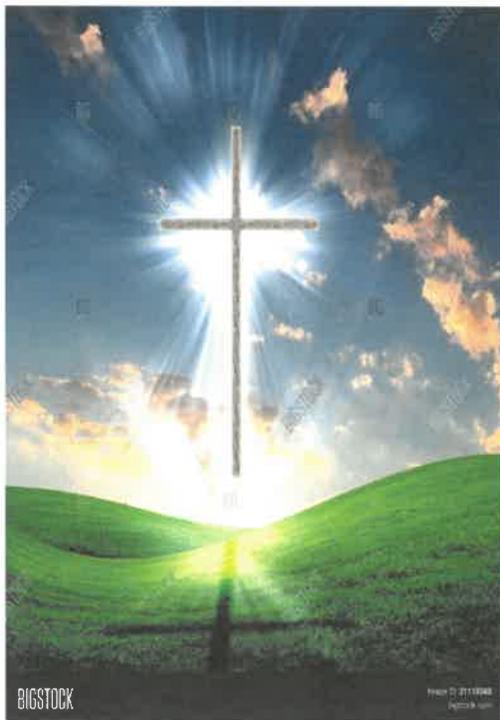
### 29 septembre

à 9h30  
en l'église de  
La Visitation



### La messe sera célébrée aux intentions de :

- Madeleine Jutras / Offrandes aux funérailles
- Aimé Précourt / Monique Précourt
- André Précourt / La famille
- Louise Rainville / Offrandes aux funérailles
- Pour leurs parents défunts / Marcelle Forest et Serge Dionne
- Lina et Jude Jutras / Sylvain Jutras
- Ubald Courchesne / Offrandes aux funérailles
- Claudette Pellerin-Beauchemin / Offrandes aux funérailles
- Denise Proulx / Offrandes aux funérailles



# MUNICIPALITÉ

## 5. Période de questions

Conformément à la Loi, le Conseil municipal tient une période de questions. Elle porte, notamment, sur les sujets suivants, à savoir :



### ➤ Développement éolien :

- Problèmes de communications sur les éoliennes par Hydro-Québec, la municipalité étant la seule source près des citoyens
- Demande d'information au sujet du Regroupement Énergie Renouvelable du Centre-du-Québec (RERCQ)
- Sortie du rapport de l'INSPQ : Éoliennes et santé publique
- Demande de transmettre les conférences organisées par le comité Pour un choix éclairé dans Nicolet-Yamaska dans le journal local *Le Visitandin*
- Inquiétudes sur la qualité de l'eau des puits artésiens, l'impact environnemental, sur les valeurs à transmettre aux générations futures et le maintien de bonnes relations entre citoyens

### ➤ Prolongement de la conduite d'aqueduc au Domaine Chatillon

## 9. Demande à la MRC Nicolet-Yamaska pour déposer une requête auprès de la CPTAQ

**Considérant** qu'un schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR) en vertu des articles 47 et suivants de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (LAU);

**Considérant** qu'une partie du territoire de La Visitation-de-Yamaska est assujéti à la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles* (LPTAA);

**Considérant** que depuis longtemps, il ne reste plus de terrains à vocation résidentielle dans le périmètre urbain;

**Considérant** que les espaces disponibles font l'objet d'une modification au règlement de zonage, afin de refléter la réalité et les contraintes inhérentes, soit aux refus de la CPTAQ (# 432084) ainsi que du MTQ pour mettre en valeur et développer un terrain;

**Considérant** que pour un autre terrain, lot 5 884 858, une servitude en plus d'un engagement à faire de ce terrain, un espace vert (parc);

**Considérant** qu'une demande doit être adressée à la Commission de la Protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) pour permettre ce développement;

2024-05-61

**Considérant** que la demande concerne le lot 5 884 394 et le lot 6 302 339 du Cadastre du Québec, circonscription foncière de Nicolet, lesquels possèdent des superficies respectives de 398 898.0 m<sup>2</sup> et de 266 083.1 m<sup>2</sup> et sont situés sur la route des Pins;

**Considérant** que la demande d'exclusion de ces lots, est d'environ 2 ha;

**En conséquence,**

Il est **proposé** par Michel Plourde, appuyé par Sylvain Jutras #4 et unanimement résolu par ce conseil municipal :

**Demander** à la MRC de Nicolet-Yamaska de déposer une demande d'exclusion à la Commission de la Protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ);

**Transmettre** la présente résolution à la MRC de Nicolet-Yamaska.

**ADOPTÉE.**

#### **10. Urbanisme – Demande de dérogation mineure - #7509-81-0616**

**Considérant** que l'effet de cette dérogation, si accordée par le conseil municipal, permettrait l'aménagement conforme autour de la piscine;

**Considérant** que la demande de dérogation mineure est de nature à :

- Permettre l'installation d'une piscine creusée et son trottoir de béton à 1.1 m de la limite de lot alors que la norme exige 2 m, soit une dérogation de 0.9 m;

**Considérant** qu'un avis public a été affiché, le 22 avril 2024, conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme pour informer la population que le conseil statuerait sur cette demande à la présente séance;

**Considérant** que le Conseil a permis, séance tenante, à toute personne intéressée, de se faire entendre relativement à cette demande et qu'il est disposé à rendre une décision;

**Considérant** qu'un premier permis a été en 2021 (# 2021-015) pour l'installation d'une piscine creusée;

**Considérant** qu'au fil du temps, les plans d'aménagements ont changés;

**Considérant** que le lot se trouve en zone agricole (A-02);

**Considérant** les démarches auprès de la CPTAQ et leur refus de modification de la configuration du lot;

**Considérant** la contestation de la décision, toujours refusés;

**Considérant** les démarches auprès du Tribunal administratif du Québec (TAQ) afin de faire changer la décision;

**Considérant** que la piscine est déjà installée;

**Considérant** les préjudices importants si la demande est refusée;

**Considérant** que le lot arrière est en zone agricole et qu'il n'y a pas de voisins;

**Considérant** qu'il est jugé que cette dérogation ne créera pas de nuisance à quiconque et que celle-ci ne va pas à l'encontre des objectifs du plan d'urbanisme;

**Considérant** que le Conseil juge opportun de donner suite à la demande selon la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme;

**Pour ces motifs,**

**2024-05-62**

Il est **proposé** par Sylvain Jutras #3, **appuyé** par Claudine Vouligny et résolu à l'unanimité des membres de ce conseil que :

- Le Conseil accorde la dérogation mineure mentionnée au préambule de la présente, identifiée au dossier numéro DM-2024-001.

**ADOPTÉE.**

#### **11. Demande d'intervention pour des travaux d'entretien dans le cours d'eau des Jutras**

**Considérant** que la municipalité La Visitation-de-Yamaska reçoit une demande de travaux d'aménagement dans le cours d'eau des Jutras de la part de Pierre-Luc Nicolas;

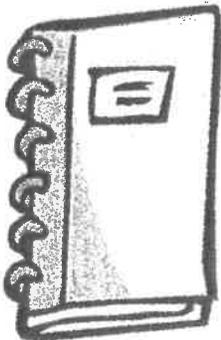
**Considérant** que la demande vise le cours d'eau situé sur le lot 6 424 532 du rang St-Joseph;

**Considérant** que ce cours d'eau est sous la juridiction de la MRC Nicolet-Yamaska;

**2024-05-63**

Il est **proposé** par Pierre Bourassa, **appuyé** par Caroline Sanfaçon et résolu à l'unanimité de transmettre cette demande d'entretien du cours d'eau des Jutras à la MRC Nicolet-Yamaska.

**ADOPTÉE.**



#### **12. Avis de motion et dépôt du projet de règlement constituant un comité consultatif d'urbanisme (CCU)**

Michel Plourde, conseiller, par la présente :

- Donne avis de motion, qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement numéro 2024-04 constituant un comité consultatif d'urbanisme (CCU).
- Dépose le projet du règlement numéro 2024-04 intitulé Règlement constituant un comité consultatif d'urbanisme (CCU).

#### **13. Centre récréatif**

##### **a) Décapage et cirage des planchers de la grande salle**

**Considérant** que les planchers de la grande salle n'ont pas été décapés depuis 2016 et que ce traitement devrait être fait aux 5 ans;

2024-05-64

**Pour ces motifs,**

Il est **proposé** par Pierre Bourassa, **appuyé** par Alain Vouligny et résolu par les membres du conseil présents d'accepter la soumission de Pro Cie Net - Entretien ménager au montant de 2 600 \$ plus les taxes applicables.

ADOPTÉE.

**b) Publicité**

Le maire demande d'inclure dans nos publicités du centre récréatif que la grande salle et la salle du conseil sont maintenant climatisées et qu'un système de sonorisation et de projection sont également disponibles en location de la grande salle avec frais supplémentaire.

**c) Patinoire**

Sylvain Jutras #3 est en attente d'une soumission de Steven Raymond des Fondations André Lemaire pour refaire la dalle de la patinoire. Ce point est alors reporté à la prochaine séance.

**14. Comité de suivi MADA**

Sylvain Jutras #4, représentant MADA, informe les élus qu'une rencontre du Comité de suivi MADA a eu lieu le 16 avril dernier et leur présente les objectifs atteints et ceux à réaliser d'ici la fin de 2025.

**15. Égout - Offre de service d'accompagnement par Techni-Consultant**

**Considérant** que la municipalité a décidé par la résolution 2024-04-50 de mettre fin au mandat d'Avizo en lien avec l'assainissement des eaux usées au PRIMEAU 2023;

**Considérant** l'offre de services professionnels de la firme Techni-Consultant Inc. en date du 6 mai 2024 pour l'accompagnement dans le projet d'assainissement des eaux usées;

**Considérant** que l'accompagnement proposé est admissible dans le *Programme d'infrastructures municipales d'eau (PRIMEAU 2023)*;

**Considérant** que l'offre de services professionnels comprend un accompagnement, forfaitaire défini de la façon suivante :

- Devis de services professionnels (Demande de prix) en ingénierie : 3 950 \$
- Accompagnement durant le mandat prof. avec la firme/durant les travaux : 12 500 \$

**En conséquence,**

2024-05-65

Il est **proposé** par Sylvain Jutras #4, **appuyé** par Caroline Sanfaçon et résolu à l'unanimité d'accepter l'offre de services professionnels d'accompagnement de la firme Techni-Consultant Inc. au coût de 16 450 \$ plus les taxes applicables.

ADOPTÉE.

**16. Voirie**

**a) Budget pour l'achat d'un chariot élévateur**

**Considérant** qu'en 2022 nous avons fait l'acquisition, avec d'autres municipalités, d'équipements de voirie et d'aqueduc ;

**Considérant** qu'il est essentiel de pouvoir effectuer une manipulation sécuritaire de ces équipements et des autres charges comme les bornes d'incendie, les tuyaux d'aqueduc, les pièces de signalisation et les sacs d'asphalte froide;

**Considérant** que nous recevons à l'occasion certains camions de livraison dépourvu de matériel de déchargement et que nous devons vider manuellement le matériel de la palette;

**2024-05-66**

Il est **proposé** par Caroline Sanfaçon, **appuyé** par Sylvain Jutras #3 et résolu d'allouer un budget de 15 000 \$ pour l'achat d'un chariot élévateur pour le garage municipal.

**ADOPTÉE.**

**b) Ajout au contrat de pelouses 2024**

**Considérant** que monsieur Émile Robert a finalement décidé de ne plus faire le fauchage d'une partie de la rue Manseau ;

**2024-05-67**

Il est **proposé** par Pierre Bourassa, **appuyé** par Caroline Sanfaçon et résolu d'ajouter 1 000 \$ pour l'ajout du fauchage de la rue Manseau à Ghislain Vouligny pour l'entretien des pelouses en 2024.

**ADOPTÉE.**

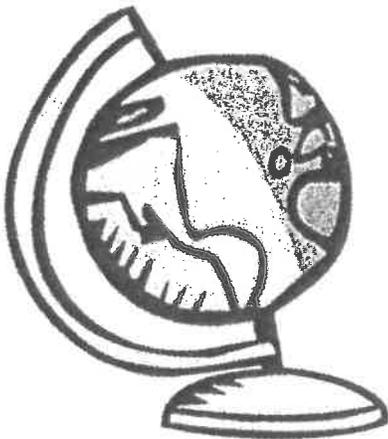
**17. Aqueduc**

**a) Offre de service pour l'entretien annuel de la génératrice à la station de pompage**

**Considérant** l'offre de service de Génératrice Drummond en date du 24 avril 2024 pour l'entretien planifié de la génératrice à la station de pompage de La Visitation-de-Yamaska;

**Considérant** que l'offre de services à taux fixe comportant une visite annuelle sur contrat de 3 ans se définit de la façon suivante :

- Entretien planifié : Changement d'huile et des filtres, Inspection complète des composantes mécaniques et électriques, Essais de démarrage automatique et Remise d'un rapport détaillé (552 \$ + taxes)
- Pièces d'entretien : Huile à moteur, Filtres à l'huile et Filtre à carburant (420.45 \$ + taxes)
- L'offre de service débutera le 01-01-2024 et demeurera en vigueur jusqu'au 31-12-2026.



**2024-05-68**

Il est **proposé** par Michel Plourde, **appuyé** par Claudine Vouligny et résolu d'accepter cette offre de service au montant annuel de 972.45 \$ plus les taxes applicables.

**ADOPTÉE.**

## 19. Affaires diverses

### a) Badminton

La conseillère, Caroline Sanfaçon, a été interpellé par une citoyenne afin de savoir s'il serait possible de jouer au badminton dans la grande salle.

La directrice générale mentionne qu'une tentative avait été faite dans le passé mais que les piliers du plafond obstruaient constamment lorsque certains coups étaient exécutés.

De plus, les élus en 2018, après avoir investi plus de 15 000 \$ pour repeindre toute la grande salle, avaient décidé que celle-ci ne devait plus servir de gymnase et que la vocation principale n'était plus qu'une salle de réception.

## 9. Représentation au Congrès FQM

2024-06-74

Il est **proposé** par Pierre Bourassa, appuyé par Sylvain Jutras #3 et résolu à l'unanimité des membres du conseil que le conseil est d'avis d'autoriser le maire, Monsieur Alain Vouligny, à participer au congrès annuel de la FQM qui se tiendra du 26 au 28 septembre 2024 au Centre des congrès de Québec.

Les frais d'inscription, les frais de déplacement, de stationnement, d'hébergement (3 nuits) et de représentation, sont à la charge de la municipalité.

ADOPTÉE.

## 10. Nomination du maire suppléant pour la période de juillet à décembre 2024

**Considérant** que le Conseil peut, en tout temps, nommer un des membres du Conseil comme maire suppléant, lequel en l'absence du maire ou pendant la vacance de cette charge, remplit les fonctions du maire, avec tous les privilèges, droits et obligations y attachés (article 116, LRQ, c. C-27.1);

**Considérant** que le Conseil désire une rotation au niveau de la fonction de maire suppléant.

**À ces causes,**

2024-06-75

Il est **proposé** par Sylvain Jutras #4, appuyé par Caroline Sanfaçon et résolu à l'unanimité des membres du conseil que Michel Plourde, conseiller, soit nommée au poste de maire suppléant.

**Que** monsieur Plourde soit autorisée à signer, en l'absence du maire, tous les billets ou autres documents nécessaires à l'administration municipale.

**Que** monsieur Plourde soit, de plus, nommée substitut du maire à la table de la MRC Nicolet-Yamaska.

ADOPTÉE.

## 11. Adoption du règlement #2024-04 constituant un comité consultatif d'urbanisme (CCU)

**Attendu** qu'avis de motion en vue de l'adoption du présent règlement a été donné par Michel Plourde à la séance ordinaire du conseil du 6 mai 2024 et qu'un projet de règlement a été déposé lors de cette même séance;

**Attendu** qu'une copie du présent règlement a été remise aux membres du Conseil au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance et que tous les membres du Conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

**Attendu** que le conseil désire constituer un comité consultatif d'urbanisme (CCU);

**Attendu** l'article 146 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, RLRQ, c. A-19.1;

**En conséquence,**

2024-06-76

Il est **proposé** par Sylvain Jutras #4, **appuyé** par Caroline Sanfaçon et résolu unanimement

**Que** le règlement portant le numéro 2024-04 soit adopté et qu'il statue et décrète ce qui suit :

### ARTICLE 1

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

### ARTICLE 2

La municipalité constitue un comité d'urbanisme composé de trois membres dont au moins un membre du conseil municipal;

### ARTICLE 3

Les membres sont nommés par le conseil municipal parmi les résidents du territoire de la municipalité.

### ARTICLE 4

Ce comité a pour mandat l'étude et la formulation de recommandations en matière d'urbanisme, de zonage, de lotissement et de construction.

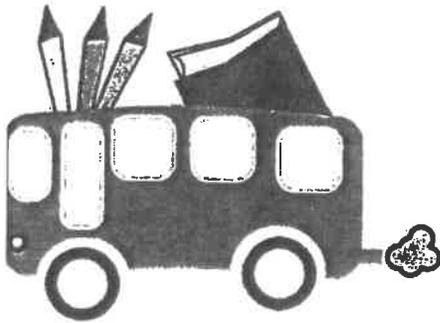
Il a notamment compétence pour l'étude des plans d'implantation et d'intégration architecturale, des demandes d'usage conditionnel, des demandes de projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble, des restrictions à la délivrance de permis ou de certificat en raison de certaines contraintes.

### ARTICLE 5

En outre, le comité agit à titre de conseil du patrimoine.

### ARTICLE 6

La durée du mandat d'un membre est de deux ans. Un mandat est renouvelable et révoquable en tout temps sur résolution du Conseil.



Le Conseil peut mettre fin au mandat d'un membre, qui sans justification, s'absente à plus de trois réunions consécutives du Comité.

#### **ARTICLE 7**

Le mandat d'un membre qui est également membre du conseil est d'au plus deux (2) ans, mais se termine au moment où le membre du conseil cesse d'occuper cette fonction même si la durée de deux (2) ans n'est pas terminée.

#### **ARTICLE 8**

Le comité est présidé par un membre qui est désigné par le conseil municipal.

En cas d'égalité, le vote du président est prépondérant.

#### **ARTICLE 9**

Le maire est, d'office, membre du comité consultatif d'urbanisme.

#### **ARTICLE 10**

Les membres choisis parmi les résidents du territoire de la municipalité reçoivent une rémunération équivalente à celle de l'élu membre du CCU qui est établie en fonction du Règlement concernant le traitement, la rémunération, l'allocation et le remboursement des dépenses des élus municipaux.

#### **ARTICLE 11**

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

**ADOPTÉE.**

### **12. Avis de motion – ZPEGTDM – Cartes et cadre normatif - règlement numéro 2024-05**

**Avis de motion** est par la présente donné par Alain Vouligny, à l'effet qu'à une date ultérieure sera adopté avec dispense de lecture le règlement 2024-05 ayant pour objet de modifier le règlement de zonage de la Municipalité de La-Visitation-de-Yamaska (Règlement 2016-17), de façon à intégrer un nouveau cadre normatif pour le contrôle de l'utilisation du sol dans les zones potentiellement exposées aux glissements de terrain dans les dépôts meubles (ZPEGTDM) ainsi qu'une nouvelle cartographie.

### **13. Aqueduc**

#### **a) Recommandation de paiement pour la réalisation des travaux de prolongement du réseau d'aqueduc sur les rangs St Pierre et Chatillon – Décompte progressif # 7**

**Considérant** la recommandation de paiement formulée par Monsieur Jérémie Gagnon, Ing., de la firme Pluritec, concernant le certificat de paiement – Décompte progressif n° 7 – à l'entrepreneur André Bouvet Ltée, relatif à des travaux de prolongement de l'aqueduc sur les rangs St-Pierre et Chatillon;

**Considérant** que la recommandation est relative à des travaux représentant un coût d'exécution de 33 826.68 \$ excluant les taxes.

**2024-06-77**

**En conséquence,**

Il est **proposé** par Sylvain Jutras #3, **appuyé** par Pierre Bourassa et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

**D'approuver** le certificat de paiement – Décompte progressif n° 7 – des travaux exécutés par André Bouvet Ltée.

**D'autoriser** la directrice générale et greffière-trésorière à verser à **André Bouvet Ltée** la somme de **38 892.22 \$**, toutes taxes incluses.

**ADOPTÉE.**

**b) Ajout d'un témoin lumineux pour indiquer l'état du fil chauffant au pont P-08037 du rang St-Pierre**

**Considérant** que l'ajout de ce dispositif permettrait que nous puissions constater plus facilement l'état fonctionnel ou non de ce fil chauffant;

**En conséquence,**

**2024-06-78**

Il est **proposé** par Pierre Bourassa, **appuyé** par Caroline Sanfaçon et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents d'approuver la directive de changement pour des travaux supplémentaires qui seront exécutés par André Bouvet Ltée au montant de **3 850 \$** plus les taxes applicables.

**ADOPTÉE.**

**c) Offre de service pour l'entretien annuel de la génératrice à la station de pompage**

**Considérant** l'offre de service révisée de Génératrice Drummond en date du 14 mai 2024 pour l'entretien planifié de la génératrice à la station de pompage de La Visitation-de-Yamaska;

**Considérant** que l'offre de services à taux fixe comportant une visite annuelle sur contrat de 5 ans se définit de la façon suivante :

- Entretien planifié : Changement d'huile et des filtres, Inspection complète des composantes mécaniques et électriques, Essais de démarrage automatique et Remise d'un rapport détaillé (795 \$ + taxes)
- Pièces d'entretien : Huile à moteur, Filtres à l'huile et Filtre à carburant (552 \$ + taxes)
- L'offre de service débutera le 01-01-2024 et demeurera en vigueur jusqu'au 31-12-2028.

**2024-06-79**

Il est **proposé** par Alain Vouigny, **appuyé** par Pierre Bourassa et résolu d'accepter cette offre de service au montant annuel de **1 347 \$** plus les taxes applicables.

**ADOPTÉE.**

## Résolution pour un «BAPE générique» sur la filière éolienne

Le 23 mai 2024, à Saint-Wenceslas, plus de 130 personnes ont assisté à la conférence de Mme Martine Ouellet, ingénieure mécanique de formation, ex-députée et ex-ministre des Ressources naturelles du Québec, conférence portant sur le détournement de la transition énergétique.

Lors de cet événement, une résolution symbolique a été adoptée à la majorité demandant au ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs, M. Benoît Charrette, de déclencher un **BAPE générique** sur la filière éolienne.

Un BAPE générique est une enquête avec audiences publiques menée par le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) qui porte sur une thématique globale (par exemple : la filière éolienne), plutôt que sur un projet spécifique (par exemple : l'implantation d'éoliennes sur le territoire de la MRC Nicolet-Yamaska). Le BAPE générique permettrait de documenter l'ensemble de la problématique au plan provincial plutôt qu'au plan local.

À la dernière réunion du conseil municipal de La-Visitation-de-Yamaska au début juin, des citoyens ont demandé à la municipalité de prendre position et d'adopter une résolution appuyant une telle démarche.

Le 19 juin dernier, à la dernière réunion du Conseil des maires, le sujet a été ramené à l'avant-plan pour savoir si la MRC était disposée à adopter une résolution en faveur de la tenue d'un BAPE générique. Mme Dubois, préfète de la MRC, a alors fait savoir qu'avant d'adopter une résolution, les maires doivent d'abord discuter du dossier entre eux. Mais elle a également indiqué que lors d'une récente allocution du ministre Fitzgibbon, celui-ci avait reconnu la nécessité d'avoir une grande conversation sur les énergies renouvelables au Québec. Le gouvernement optera-t-il donc pour un BAPE générique ou un autre processus? La réponse lui revient. Mme Dubois affirme néanmoins que les préoccupations des élus et des citoyens sont prises en considération dans ce processus et transmises aux ministres concernés à chaque fois que l'occasion le permet.

### **Dossier à suivre...**

Compte rendu fait par Yves Lebel  
43, St-Pierre, La Visitation-de-Yamaska

N.B. Les renseignements de ce compte rendu ne confirment ou n'infirment aucunement la position du Conseil municipal, ni des membres de l'équipe du journal Le Visitandin.

# calacs

PASSERELLE

Centre d'aide et de lutte  
contre les agressions à caractère sexuel

**ON EST LÀ, ON TE CROIT!**

MRC Nicolet-Yamaska / MRC Drummond

(819)478-3353



Facebook/ TikTok/ Instagram

Le Calacs la Passerelle est le Centre d'aide et de lutte contre les agressions à caractère sexuel. Notre mission est de lutter contre toute forme de violence sexuelle commise envers les femmes et les adolescentes, ainsi que leurs conséquences. Nous offrons des services d'aide directe et d'intervention pour les adolescentes et les femmes victimes de violence sexuelle, nous assurons la défense de leurs droits, et mettons en œuvre des initiatives de prévention et de sensibilisation afin de diminuer la fréquence et les impacts de la problématique.

\*\*\*\*\*

**Un accompagnement plus grand, qui va au-delà du financement**

Avec **EspaceProprio**, nous sommes maintenant à vos côtés pour vendre, acheter et rénover l'espace le plus important de votre vie.

[desjardins.com/proprio](https://desjardins.com/proprio)

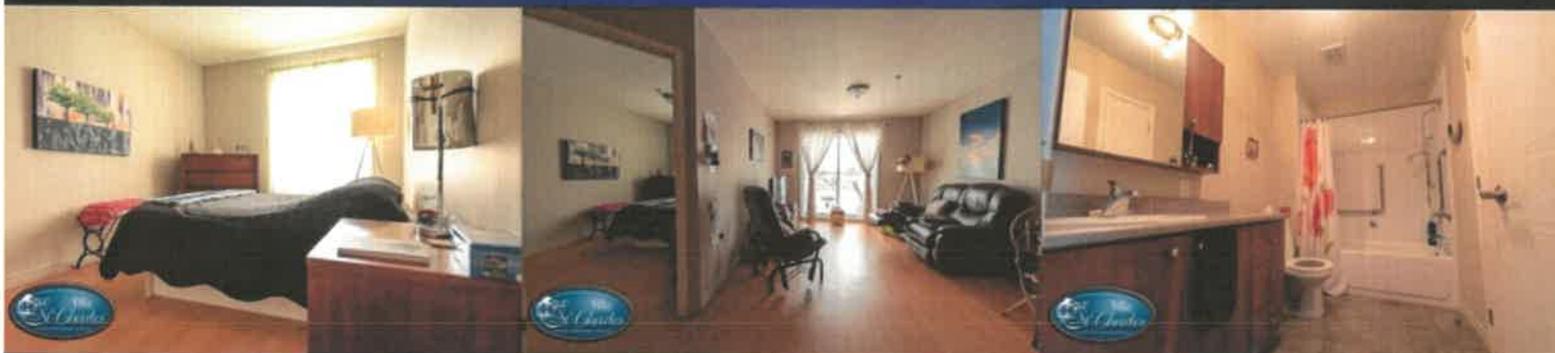
Desjardins

# RÉSIDENCE PRIVÉE POUR ÂÎNÉS AUTONOMES ET SEMI-AUTONOMES

34 appartements - 1 ½, 2 ½, 3 ½ & 4 ½



## 3 APPARTEMENTS 2 1/2 DISPONIBLES DÈS MAINTENANT\*



*Nos loyers sont tous aussi lumineux, équipés des systèmes de sécurité, d'une chambre à coucher à part, d'une belle grande porte patio, d'une salle de bain complète et d'un grand salon!*

En plus, voici ce qui est toujours inclus avec votre bail à la Villa St-Charles:



*Présence et assistance de notre infirmière la semaine et un préposé aux bénéficiaires 24/7.*



*Un service d'entretien ménager régulier de votre loyer toutes les 2 semaines.*



*Toutes nos commodités dont notre salle d'entraînement, notre bibliothèque et nos activités animées.*



*Une collation chaque après-midi pour tous nos résidents afin de profiter d'un moment tous ensemble.*



*Voire case de stationnement personnelle pour votre voiture.*

### Contactez-nous pour plus d'infos ou pour une visite VIP gratuite

*\* Disponibilité sujette à changement sans préavis*

41, rue St-Charles, Sainte-Perpétue

# 819-336-6633



[ [villastcharles.com](http://villastcharles.com) ]



# Le CIUSSS MCQ et ses services : Le guichet d'accès à la première ligne

Pour les personnes sans médecin de famille

Le guichet d'accès à la première ligne (GAP) permet aux à la population d'obtenir une consultation auprès d'un professionnel de la santé lors d'un besoin ponctuel. Deux options sont disponibles pour rejoindre le GAP :

- Le GAP numérique ([gap.soinsvirtuels.gouv.qc.ca](http://gap.soinsvirtuels.gouv.qc.ca)), un service Web disponible pour tous. Remplissez le formulaire et un intervenant du GAP vous rappellera.
- Le GAP téléphonique (811, option 3), une ligne téléphonique réservée aux personnes sans médecin de famille.

L'intervenant du GAP analyse les demandes afin de les orienter vers le service professionnel ou médical pertinent répondant le mieux au besoin de chacun.

Par conséquent, veuillez prendre note qu'une demande de consultation au GAP n'aboutit pas nécessairement à une consultation avec un médecin.

Sachez par ailleurs que la personne qui contacte le GAP peut être vue par différents professionnels tels que : infirmière, physiothérapeute, travailleur social, pharmacien ou recevoir des conseils d'autosoins sur le problème de santé qu'elle vit.

Ce service permet d'éviter de vous présenter à l'urgence pour un problème de santé mineur. D'ailleurs, si vous complétez le formulaire numérique, vous serez rappelé lorsque ce sera votre tour et n'aurez pas à attendre sur la ligne. Vous êtes gagnant dans tous les cas et contribuerez du même coup à désengorger les urgences.



**Guichet d'accès à la première ligne :**  
[gap.soinsvirtuels.gouv.qc.ca](http://gap.soinsvirtuels.gouv.qc.ca)  
ou  
811, option 3.

Je vous invite à lire mes chroniques régulières dans le **Courrier Sud** et **L'Annonceur** afin de connaître mon point de vue sur des questions d'actualité. Vous pouvez aussi écouter ma chronique hebdomadaire diffusée sur les ondes de la radio **90,5 FM** tous les vendredis à 7 h 40. Je vous invite enfin à consulter régulièrement ma page **Facebook** qui publie de nombreux messages d'intérêt.



**Donald Martel**  
Député de Nicolet-Bécancour

819 233-3521 / 1 855 333-3521  
Donald.martel.nico@assnat.qc.ca

Et vous pouvez communiquer avec moi en tout temps en utilisant les coordonnées ci-jointes. Maintenir un bon contact avec vous est très important pour moi... parce que je suis là pour vous.

\*\*\*\*\*



**Siège social**  
181, rue Notre-Dame, Nicolet, J3T 1V8

**Centres de services**  
Bas-Saint-François  
Sainte-Perpétue  
Saint-Zéphirin

desjardins.com/caissedenicolet  
 Desjardins (Caisse de Nicolet)

**BESOIN DE PARLER À UN CONSEILLER?**  
Composez le 819 293-8570 • 1 877 393-8570

**Accessibilité 24 heures sur 24, 7 jours sur 7 :**

- 1 800 CAISSES
- desjardins.com
- Dépôt mobile de chèque
- Guichets automatiques
- Achats avec retraits chez les marchands

\*\*\*\*\*



## MUNICIPALITÉ LA VISITATION-DE-YAMASKA

Maire	Alain Vouligny		
Siège # 1	Claudine Vouligny	Siège # 4	Sylvain Jutras (Jude)
Siège # 2	Caroline Sanfaçon	Siège # 5	Pierre Bourassa
Siège # 3	Sylvain Jutras (L-Georges)	Siège # 6	Michel Plourde

**Heures d'ouverture du bureau municipal**  
Du lundi au jeudi de 8 h 30 à 16 h



<https://www.facebook.com/lavisitationdeyamaska>

<https://www.lavisitationdeyamaska.net/>



Téléphone : 819-293-5851

1-800-567-7971

Télécopieur : 819-293-4131



[agrocentre@vinisol.ca](mailto:agrocentre@vinisol.ca)

515, rue de Monseigneur Courchesne  
Nicolet (Québec) J3T 1C8

\*\*\*\*\*



## Clinique Multidisciplinaire La Halte Santé

Nous tenons à remercier les Visitandins et de leur contribution à l'essor de notre entreprise. Nous sommes une équipe dynamique et fière d'être parmi vous. Au plaisir de vous voir!

« IL EXISTE DANS LE CORPS HUMAIN UN POTENTIEL DE SANTÉ. »  
DR A.T. STILL (FONDATEUR DE L'OSTÉOPATHIE)

MÉLANIE DEMERS, ostéopathe et propriétaire

MARIE-DANIELLE LEMIRE, ostéopathe

ANNE-MARIE LAFOND, hypnothérapeute

Pour prendre rendez-vous : 450-564-2177

\*\*\*\*\*



## BERCHMANS BOISVERT INC.

Transport de lait et d'eau

tél. : 450-783-6724

108, rue de l'église

Baie-du-Febvre, Québec J0G 1A0